



Communiqué de presse

## **Compte-rendu 2015 : détente de la situation en matière de capacités de placement dans le domaine de la privation de liberté**

**En comparaison de la situation constatée en 2013, la situation actuelle en matière d'occupation des établissements suisses d'exécution des sanctions est moins dramatique. Différents projets et planifications conçus par les cantons et les concordats pour créer des capacités supplémentaires ont été poursuivis. Pour certaines formes d'exécution, une intervention reste néanmoins nécessaire. Telles sont les conclusions auxquelles aboutit un rapport rédigé par des spécialistes cantonaux en matière d'exécution des sanctions.**

Ce rapport a été approuvé par le Comité des Neuf de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) vendredi passé. Il confronte les offres de places existantes en 2015 dans les concordats et les cantons aux besoins annoncés par les cantons. Il donne également une vue d'ensemble des projets actuellement en cours en vue de la création de capacités supplémentaires dans les différents domaines d'exécution des sanctions et dresse l'inventaire des places supplémentaires qui doivent encore être créées.

Dans le domaine de l'exécution des sanctions en milieu fermé par les hommes, la situation s'est désamorcée. À condition que les places prévues soient effectivement réalisées, un besoin supplémentaire d'environ 70 places subsiste néanmoins en Suisse alémanique. En Suisse romande, ce besoin s'élève à environ 45 places en tenant compte du nombre de places supplémentaires déjà projetées.

Pour ce qui est de l'exécution des mesures par des délinquants souffrant de troubles psychiques, des capacités continuent à manquer dans toutes les parties du pays. Une intervention est notamment requise au niveau des places médico-légales sécurisées dans des cliniques psychiatriques. La situation apparaît tout de même moins problématique de ce qu'elle était lors du relevé d'il y a deux ans. Le groupe technique recommande spécialement à la Suisse romande de s'attaquer rapidement à la planification.

C'est pour la première fois que le compte-rendu a été établi suivant un concept de relevé systématique des données commandées par le Comité des Neuf en 2013, au vu de la nécessité d'une planification coordonnée des capacités pour l'ensemble de la Suisse. Ce relevé se fera désormais annuellement.

Dans l'ensemble, le Comité de Neuf a pu constater que le besoin d'intervention constaté en 2013 a été reconnu dans tous les concordats et que les mesures nécessaires ont été introduites depuis lors.

Berne, le 19 septembre 2016

*Le 19 septembre 2016 de 10h00 à 11h00, la Présidente du Comité des Neuf se tient à disposition des médias pour tous renseignements.*

- *Conseillère d'État Jacqueline Fehr, 043 259 25 01*

*Annexe:*

- *Rapport Monitoring des capacités de privation de liberté 2015*